

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement du Raincy
Canton du Blanc-Mesnil

VILLE DU BLANC MESNIL
(Seine Saint Denis)

ARRETE MUNICIPAL

TAXIS COMMUNAUX

CHANGEMENT DE VEHICULE
N° DE STATIONNEMENT 93/428

Le Maire de la Ville du Blanc-Mesnil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des transports,

Vu l'arrêté municipal n°2022-06 du 4 janvier 2022 fixant le nombre de taxis autorisés à stationner sur la commune du Blanc-Mesnil,

Vu l'arrêté municipal n°1572 du 19 octobre 2021, donnant autorisation de stationnement pour un taxi communal à monsieur EL OMARI Nabil sur la commune du Blanc-Mesnil,

Vu l'arrêté municipal n°2022-1740 du 15 décembre 2022 portant changement de véhicule taxi de monsieur EL OMARI Nabil,

Considérant que monsieur EL OMARI Nabil a de nouveau changé de véhicule et qu'à cet effet il est nécessaire de prendre un nouvel arrêté.

A R R E T E

Article 1 : Monsieur EL OMARI Nabil, demeurant 15, rue du Clos d'Arcon à Aulnay-sous-Bois (93600), est autorisé à mettre en circulation un taxi muni d'un compteur kilométrique. Ce véhicule, de marque MERCEDES BENZ, modèle CLASSE V BREAK, est immatriculé sous le n° EX-345-CL, porte le numéro de police 93/428 et remplace le véhicule précédent.

Article 2 : Monsieur EL OMARI Nabil est autorisé à stationner son véhicule sur les emplacements réservés à cet effet et devra se conformer à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le présent arrêté sera remis à l'intéressé et transmis à monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement du Raincy, à monsieur le Commissaire de Police du Blanc-Mesnil et au responsable de la Police Municipale, chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Blanc-Mesnil, le 2 octobre 2025

Jean-Philippe RANQUET
Maire

